

ASSURANCE POUR RÉSIDENCES SECONDAIRES ET SAISONNIÈRES

Une maison secondaire n'est pas qu'un lieu de villégiature : c'est un investissement. Cet investissement peut s'avérer difficile à protéger lorsque, par exemple, il est situé dans une autre province, dans un endroit difficile d'accès, ou lorsque la propriété est partiellement louée à des tiers.

APRIL Canada est fière d'offrir une solution flexible pour les propriétés saisonnières et secondaires, en accord avec les besoins et le budget de vos clients.

Clients

- Avec ou sans le risque principal
- Propriétaires vivant dans une autre province ou à l'étranger
- Maison occupée par les propriétaires ou en location (court ou long terme)
- Hôtes Airbnb® éligibles
- Châlets et condos acceptés

Options de couvertures*

- Formule étendue
- Dégâts des eaux et refoulements d'égouts
- Valeur à neuf
- Responsabilité des lieux jusqu'à 2 millions \$
- Protection des dispositions légales

Souscription

- Risques non-protégés acceptés, y compris les îles et lieux éloignés
- Valeur du bâtiment minimum 40 000 \$
- Construction en bois-rond ou pièce-sur-pièce

Plan de paiements disponible*

* Des conditions peuvent s'appliquer

Courtier grossiste spécialisé dans les assurances de niches, APRIL Canada développe et propose une vaste gamme d'assurances cousues main pour les particuliers et les entreprises.

ENTREPRISE . TRANSPORT . **RÉSIDENTIEL** . AUTO . MARINE

Vous avez une question?
Notre équipe est là pour vous aider :

auto.habit@april.ca
FR: 1-855-745-2020
EN: 1-855-745-1010
www.april.ca